

N° de l'OMP
N° MINOS : 009604
N° MINUTE : 8

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE LILLE

Tribunal de Police de Lille
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

Audience du
constituée :

INGT-QUATRE à QUATORZE HEURES ainsi

Mention minute :
Délivré le :

Président : Mme
Greffier : Mme
Ministère Public : Mme

A :

Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

LE MINISTERE PUBLIC,

Copie Exécutoire le :

D'UNE PART ;

A :

ET

Signifié / Notifié le :

PREVENU

A :

Nom
Prénoms
Date de naissance
Lieu de naissance
Filiation

Sexe : M

Dépt : 80

Extrait finance :
RCP :
Extrait casier :
Référence 7 :

Demeurant

Sit. Familiale
Profession

Nationalité :

Mode de comparution : non-comparant représenté sans mandat

Avocat : Maître REGLEY Antoine avocat au Barreau de Lille -
10007

Prévenu de :

7) EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H (Code Natinf : 25387) avec le véhicule immatriculé

1) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H (Code Natinf : 25390) avec le véhicule immatriculé

8) EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H (Code Natinf : 25387) avec le véhicule immatriculé

2) REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H (Code Natinf : 25390) avec le véhicule immatriculé

RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY

RELAXE
obtenue
PAR ME REGLEY

DIT qu'il sera tenu au paiement d'une amende civile d'un montant de **QUATRE-VINGTS EUROS (80 EUROS)**, conformément aux articles L121-2, L121-3 du Code de la Route ;